



Personne voulant porter plainte pour vol à mon égard

Par valentin87

Bonjour voici le résumé de mon histoire

Nous devons partir en vacances avec 7 personnes

Chacun devait 297? pour la location

J'ai avancé les frais de location à tout le monde pour que tout le monde puisse payer à leur rythme

la personne qui veut porter plainte à verser 155? dès le début

Au dernier moment celle-ci n'a pas pu venir pour des raisons personnelles

Et aujourd'hui elle me demande de la rembourser de cette somme sous peine de porter plainte pour Vol.

Cependant je n'ai rien volé car j'ai payé la location et en plus nous lui avons même pas demandé la deuxième partie du paiement. Nous l'avons partagé avec les 3 autres personnes et moi-même.

Donc la question est simple peut-elle porter plainte pour vol si je ne lui rend pas son argent car elle n'a pas pu venir ?

Par kang74

Bonjour

Il n'y a pas de vol, elle vous a donné l'argent.

Article 311-1

Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.

Et il n'y a pas de dettes puisqu'elle n'a pas de reconnaissance de dettes.

Par conséquent, elle peut porter plainte, mais avec les éléments que vous donnez, vous pourrez porter plainte pour dénonciation calomnieuse.